

*Direction générale  
de l'Enseignement non obligatoire (\*)  
et de la Recherche scientifique*

*Service général de l'Enseignement universitaire  
et de la Recherche scientifique*

*Direction de la Réglementation  
et de la Représentation*

**CIRCULAIRE N° 00889**

**DU 03/06/2004**

**Objet : Gestion des inscriptions des étudiants**  
**Réseaux : Tous**  
**Niveaux et services : ART (Sup) - HE - UNIV**  
**Période : année académique 2004/2005 et suivantes**

- A Mesdames et Messieurs les Directeur(trice)s des Ecoles Supérieures des Arts ;
- A Mesdames et Messieurs les Directeur(trice)s-Président(e)s des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- A Messieurs les Directeurs des Instituts Supérieurs d'Architecture ;
- A Messieurs les Recteurs des Universités.

**Autorité :** Secr. gén. **Signataire:** Henry INGBERG  
**Gestionnaire :** Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique - Direction de la Réglementation et de la Représentation  
**Personne ressource :** Olivia BODART - tél. : 02/210.58.14. - Fax : 02/210.59.92.  
**Références :** DR/04-2004/040748/RS.G/ChK/OB/040245

**Nombre de pages : - texte : 1 p.**  
**Téléphone pour duplicata : 02/210.58.14.**

Adresse postale : Cité administrative de l'Etat - boulevard Pachéco, 19 bte 0 - B -1010 Bruxelles      Visiteurs : rue Royale, 204 - 1000 Bruxelles

(\*) Ens. universitaire, Hautes Ecoles, Architecture, Ens. artistique supérieur , Ens. sec. artistique à horaire réduit, Ens. de promotion sociale, Ens. à distance.

Toute demande de renseignement sera formulée par écrit. Les visites sont autorisées sur rendez-vous.

**Bruxelles, le 03/06/2004**

*Direction générale de l'Enseignement non  
obligatoire  
et de la Recherche scientifique(\*)*

*Service général de l'Enseignement universitaire et  
de  
la Recherche scientifique*  
**Madame Chantal KAUFMANN,**  
**Directrice générale a.i.**

Direction de la Réglementation  
*Cellule Réglementation*  
**Madame Olivia BODART, responsable**

*Votre correspondante : Olivia BODART*  
*Tél. : 02 210.58.14. Fax : 02 210. 59. 92.*

**Votre lettre**

**du**

*Vos références*

*Nos références* DR/04-2004/040748/RS.G/ChK/OB/040245

*Annexes*

Objet: Gestion des inscriptions des étudiants.

J'ai été informé, via le service du médiateur de la Communauté française, que certains étudiants ayant payé un droit d'inscription (minerval par exemple) se considéraient comme étant régulièrement inscrits dans l'année d'études de leur choix et dès lors dispensés de toute autre obligation liée à la régularité académique.

Par conséquent, afin d'éviter d'éventuelles contestations, je vous invite à indiquer sur les formulaires d'inscription ou tout autre document d'information remis à l'étudiant que le paiement des droits d'inscription n'entraîne pas nécessairement acceptation définitive de son inscription.

Il faut également lui rappeler les formalités indispensables à accomplir en lui donnant les références des services compétents.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Secrétaire général,

Henry INGBERG.

---

(\*)Ens. universitaire, Hautes Ecoles, Architecture; Ens. artistique supérieur; Ens. sec. artistique à horaire réduit; Ens. de promotion sociale; Ens. à distance